

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médicaments

Question écrite n° 118695

Texte de la question

M. Philippe Vuilque alerte Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le fait que les pharmacies rappelées à l'ordre par la sécurité sociale lorsqu'elles n'ont pas distribué suffisamment de médicaments génériques ne peuvent plus offrir le tiers payant à leur patient qui souhaite le médicament d'origine. Dans certaines situations notamment les patients allergiques, il est fortement contre indiqué de prendre un générique et il se trouve dans ce cas en rupture d'égalité sociale pour l'avance de frais. Il lui demande de bien vouloir préciser les suites concrètes que le Gouvernement entend donner à cette suggestion.

Données clés

Auteur: M. Philippe Vuilque

Circonscription: Ardennes (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 118695 Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé: Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 septembre 2011, page 10235 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)